

**Arrêté n°22 09 05 D**  
**Arrêté portant composition du jury de diplôme du master Sciences Technologie et Santé de**  
**l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard**

**Le directeur**

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;  
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;  
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM,  
Vu les statuts de l'établissement ;  
Vu le règlement des études Masters de l'année universitaire 2021-2022.*

**Arrête**

**Article premier :**

Le jury de diplôme pour la 2<sup>ème</sup> année du Master Sciences Technologie et santé, mention informatique, pour l'année universitaire 2021/2022 est composé comme suit :

**Parcours Internet des Objets (M2)**

**Présidente du jury :** Oumaya BAALA CANALDA

**Membres du jury :**

- Philippe CANALDA
- Jean-Charles CREPUT
- Benoit PIRANDA
- Abdallah MAKHOUL

**Article 2 :**

Le jury de diplôme pour la deuxième année du Master Sciences Technologie et Santé, mention informatique, pour l'année universitaire 2021/2022 se réunira le :

**Vendredi 09 septembre 2022 à 16h00 – campus de Belfort – salle H108.**

### Article 3 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 06 septembre 2022



Par délégué,  
le Directeur général des services  
Ghislain Montavon

**Jérôme CHAUSSON**